AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

225C0888
FR0013447729-FS0436

2 juin 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

VERALLIA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 28 mai 2025, la société JP Morgan Chase & Co. (c/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 26 mai 2025, le seuil de 5% des droits de vote de la société VERALLIA et détenir indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 6 909 135 actions VERALLIA représentant autant de droits de vote, soit 5,72% du capital et 4,81% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
J.P. Morgan Securities LLC	18 271	0,02	18 271	0,01
J.P. Morgan Securities plc	6 890 824	5,70	6 890 824	4,80
Total J.P. Morgan Chase & Co.	**6 909 135**	**5,72**	**6 909 135**	**4,81**

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions VERALLIA sur le marché.

À cette occasion, la société J.P. Morgan Securities plc a franchi individuellement en baisse le même seuil.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, le déclarant a précisé détenir 5 737 511 actions VERALLIA (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention de 32 contrats *« equity swaps »* portant sur autant d'actions VERALLIA, à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 13 août 2025 et le 3 mai 2030[2].

[1] Sur la base d'un capital composé de 120 805 103 actions et 143 528 424 droits de vote en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Sur la base d'un delta de 1.